

Eric-Emmanuel Schmitt et Jean Chollet à nouveau réunis sur scène

CRÉATION - La Vengeance du pardon, du 6 au 11 octobre prochains au Théâtre des Trois Quarts à Vevey puis en tournée en Suisse romande dès le 12 novembre 2020.



CREATION

Pour la reprise tant attendue de ses activités, le tout nouveau théâtre Bateau Lune à Echallens et son directeur Jean Chollet ont l'immense plaisir d'annoncer **la création de LA VENGEANCE DU PARDON, d'après une nouvelle d'Eric-Emmanuel Schmitt inspirée d'un fait réel : le procès du tueur en série Guy Georges. Alors que Guy Georges est enfin condamné et mis hors d'état de nuire, une mère de victime se rend régulièrement en prison pour le rencontrer, pour tenter de trouver en le meurtrier de sa fille une part d'humanité**

A noter que Guy Georges, condamné à perpétuité en 2001 pour une série d'agressions et meurtres particulièrement cruels pendant plus de 20 ans, pourrait demander sa remise en liberté en 2020 déjà, ce qui n'apas manqué de soulevé des vagues de vives émotions et de contestations en France ces dernières années.

LA QUESTION DU PARDON

Comme ne le suggère pas nécessairement le visuel, que nous avons délibérément voulu presque léger, il s'agit d'un texte interpellant sur une question centrale de notre humanité : pardonner ? qui ? comment ? pourquoi ?

Loin de toute morale chrétienne ou supposément charitable, la question du pardon nous interpelle en tant qu'individus, dans notre notion du bien et du mal, du bon et du mauvais.

DU THÉÂTRE ET DU QUESTIONNEMENT

Se questionner avec Eric-Emmanuel Schmitt est toujours un plaisir et cette adaptation, dans une mise en scène épurée et un rythme soutenu, nous entraîne dans une réflexion tout sauf manichéenne avec un final... surprenant.

Des ateliers, rencontres et conférences sur la question du pardon seront organisés tout au long de la tournée dans un programme encore à définir.

LA TOURNÉE

Adaptée de la nouvelle d'Eric Emmanuel Schmitt, La Vengeance du pardon sera créée le 6 octobre prochain à Vevey, au Théâtre des Trois Quarts, où elle sera jouée jusqu'au 11 octobre.

Puis, si la situation sanitaire le permet, elle partira en tournée dès le 12 novembre en passant par Cully, Payerne, Morges, Moudon, etc.

Adaptée de la nouvelle d'Eric Emmanuel Schmitt, La Vengeance du pardon sera créée le 6 octobre prochain à Vevey, au Théâtre des Trois Quarts, puis en tournée en Suisse romande.

Intention de mise en scène

Pourquoi monter *La vengeance du pardon* au théâtre ?

La première raison est bien sûr que j'apprécie particulièrement l'écriture d'Eric-Emmanuel Schmitt, dont j'ai déjà eu le bonheur de monter *Oscar et la dame rose* (en 2004 et en 2015), *The Guilty's* (2018) et *L'Évangile selon Pilate* (2019).

La seconde raison tient au sujet de la nouvelle. La question du pardon est une question philosophique (ou éthique). L'auteur – qui est docteur en philosophie – aurait parfaitement pu écrire un petit « traité » philosophique sur le sujet. Il a choisi la nouvelle parce que, comme il le dit lui-même, la littérature « complexifie », là où la philosophie « simplifie ». Passer de la littérature au théâtre, c'est faire un pas de plus dans la même direction, puisque, toujours en suivant les propos de Schmitt, la particularité du théâtre consiste à pouvoir présenter en même temps « deux vérités qui ne vont pas ensemble ». C'est ensuite au spectateur à construire le sens, en écoutant les protagonistes s'affronter.

La troisième raison tient au fait que Schmitt est autant dramaturge qu'auteur de romans ou de nouvelles et que souvent, ses dialogues « littéraires » sont déjà des dialogues de théâtre, ce qui simplifie considérablement le travail de l'adaptateur et invite naturellement à la réalisation théâtrale.

Pourquoi un spectacle autour du pardon ?

Lorsqu'on parle de « pardon », on se sent dans un concept religieux. Or, s'il est vrai que le pardon a pu apparaître comme la propriété des religions et des églises pendant des siècles, force est de constater qu'aujourd'hui, cette notion s'est considérablement « laïcisée ».

On se rappellera, pour s'en convaincre aussi bien les démarches de pardon réalisées en Afrique du Sud au moment de la fin de l'Apartheid¹, que le nombre de « cercles de pardon » qui sont apparus ces dernières années, des cercles dans lesquels on enseigne un pardon non religieux.

¹ Le 28 juin 1995, la Commission **vérité et réconciliation** (CVR) se met en place. Sans être un véritable tribunal, elle a pour but l'unité nationale en réconciliant victimes et auteurs d'exactions. Elle doit émettre des recommandations sur les réparations financières à accorder aux victimes et, éventuellement, octroyer des amnisties à ceux qui acceptent de se repentir. Nelson Mandela s'attelle lui-même à nommer un jury et à choisir parmi les candidats à la CVR. Dix-sept personnes, femmes et hommes blancs, noirs, métis ou d'origine indienne, « sans profil politique marqué », selon la loi, sont désignées.

Le charismatique archevêque anglican Desmond Tutu, est nommé président. Charge à cet homme de 64 ans et à son équipe d'auditionner toute personne s'estimant victime de violations graves aux droits de l'Homme commises entre mars 1960, et mai 1994. Un travail de titan – la CVR a identifié 21 500 victimes et 7 112 bourreaux –, décliné dans les onze langues officielles du pays

Ce qui a conduit le politique en Afrique du Sud et la vie sociale sous nos latitudes à se réapproprier le pardon, c'est la nécessité impérieuse de trouver des moyens pour un « vivre ensemble » qui permette réellement la construction d'un avenir. En effet, toute solution qui fait du « vainqueur » le maître de la nouvelle loi, ne génère que rancune, malveillance, ressentiment et fait finalement le lit de la prochaine crise. Seul le pardon, lorsqu'il est vécu en profondeur, permet un véritable avenir.

Et au-delà de cet aspect « social » du pardon, il y a également un aspect « personnel » puisque, en pardonnant, je cesse d'être blessé par l'action mauvaise que m'a infligée l'autre. Ma souffrance peut connaître un terme et je suis à même de construire une nouvelle étape de mon existence.

Pourquoi ce spectacle en 2020 ?

Nous sommes en 2020. Bien qu'Eric-Emmanuel Schmitt ne donne jamais le nom du personnage dont il s'est inspiré pour écrire « La vengeance du pardon », chacun aura rapidement reconnu Guy Georges. Compte tenu de sa condamnation et du temps déjà passé en prison, Guy Georges aurait le droit, cette année, de demander une libération conditionnelle. On imagine bien les réactions violentes que susciterait une telle libération. Il n'en demeure pas moins que la France est un pays qui a des lois, des magistrats, des règlements et qu'un condamné n'a pas uniquement des devoirs, il a aussi des droits. Dès lors, **présenter « La vengeance du pardon » au moment même où cette question éthique (et politique) pourrait se poser, nous est apparu comme le moment idéal.**

Dossier de presse complet à télécharger ici :

<https://tinyurl.com/vengeancedupardon>

Contact presse :

Anna-Maria Frusciante, 079 228 41 20

contact@frusciante-communication.com



BATEAU-LUNE
Direction : Jean CHOLLET
Chemin de la Chapelle 10
CH 1033 CHESEAUX-LAUSANNE
+41 79 216 86 27
direction@bateau-lune.ch

LES PREMIÈRES DATES CONFIRMÉES :

CRÉATION OCTOBRE 2020	MA 6 20h ME 7 20h JE 8 20h VE 9 20h SA 10 19h DI 11 17h30	VEVEY	Théâtre des Trois Quarts	www.troisquarts.ch
NOVEMBRE 2020	JE 12	PAYERNE	Théâtre Le Beaulieu	www.lebeaulieu.ch
NOVEMBRE 2020	VE 13 SA 14 DI 15	CULLY	Théâtre de l'Oxymore	www.oxymore.ch/
FÉVRIER 2021	JE 4 VE 5 SA 6 DI 7 JE 11 VE 12 SA 13 DI 14	CHESEAUX CHESEAUX	Théâtre Le Bateau-Lune Théâtre Le Bateau-Lune	www.bateaulune.ch www.bateaulune.ch
MARS 2021	ME 17 JE 18	MORGES	Théâtre du Casino	www.casinomorges.ch
AVRIL 2021	JE 29	MOUDON	Grenier Culture	www.grenier-culture.ch

5/5

Dossier de presse complet à télécharger ici :

<https://tinyurl.com/vengeancedupardon>

Contact presse :

Anna-Maria Frusciante, 079 228 41 20

contact@frusciante-communication.com



BATEAU-LUNE
Direction : Jean CHOLLET
Chemin de la Chapelle 10
CH 1033 CHESEAUX-LAUSANNE
+41 79 216 86 27
direction@bateau-lune.ch